



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
t



24005284

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

27 DEC. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TONNAY

N° d'entreprise : **0568 937 464**

Nom

(en entier) : **BELGIQUE TRAVAUX EN HAUTEUR**

(en abrégé) : **BTH**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Vieux Comté (HER), 5 à 7742 PECQ**

Objet de l'acte : Assemblée générale - démissions et nominations

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 20 novembre 2023 :

"1. Première résolution -- Démission de Monsieur Cédric MONNAERT de son mandat d'administrateur de la Société

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Cédric MONNAERT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2023, et le remercie vivement pour les services accomplis. Une copie de sa lettre de démission est annexée au présent procès-verbal.

2. Deuxième résolution -- Décharge provisoire à l'administrateur démissionnaire

L'actionnaire unique confère une décharge provisoire à Monsieur Cédric MONNAERT pour l'exercice de son mandat du 1er janvier 2023 jusqu'à ce jour dans l'attente de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, conformément à l'article 22 des statuts de la Société, le premier lundi du mois de mai de l'année 2024 à dix-huit heures, et qui se prononcera sur les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2023.

3. Troisième résolution -- Nomination de la société par actions simplifiée de droit français SKYLINE en qualité d'administrateur de la Société

L'actionnaire unique nomme en qualité d'administrateur de la Société la société par actions simplifiée de droit français SKYLINE, dont le siège social est situé 4 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 980 214 605, laquelle désigne comme représentant permanent chargé de l'exécution de ce mandat en son nom et pour son compte Monsieur Cédric MONNAERT, avec effet à ce jour et pour une durée de six années. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

4. Quatrième résolution -- Procuration

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à Maître Julien TONDREAU, avocat, ainsi qu'à ses collaborateurs, Maître Vanessa DAVID, Maître Lionel PEETERS, et Maître Juliette SOETAERT, dont les bureaux sont établis à 1180 Bruxelles, avenue de Sumatra 41, avec pouvoir de substitution, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et de publication aux annexes du Moniteur Belge des présentes résolutions écrites."

Juliette Soetaert
Avocat - mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2024 - Annexes du Moniteur belge